

DATE : 21/09/2022		REFERENCE: DMO INF – 22 022	
EMETTEUR :		DESTINATAIRE(s) :	
Nom : Gaëlle SALAUN		Réseau Commercial	
Département : Marketing et Data Performance		Gestion Privée	
Téléphone : 03 87 21 42 68			
REDACTEUR :		COPIE(s) POUR INFORMATION :	
Nom : Fabien LOSSER		Directions BDD, BDR	
Téléphone : 03 88 52 57 39		Directions Fonctionnelles	
		Expertise Solutions Clients	
PROCESSUS			
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : Karine GEORGEL	
Objet : mise en marché de l’Emprunt BPCE FR001400COI9			

Résumé de la note

Du 21 septembre au 21 octobre 2022, la CEGEE commercialise sur CTO uniquement, un emprunt BPCE au taux nominal de 3,50 % (soit un coupon trimestriel 0,875%), ce qui correspond à un taux de rendement actuariel de 3,546 %.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Tout vendeur BDD ou BDR à l'exception des collaborateurs du CRC
Dates de commercialisation	21/09/2022 (à 9 h) au 18/10/2022 en cas de démarchage et au 21/10/2022 (à 17 h) en l'absence de démarchage.
Date de règlement / livraison	28 octobre 2022
Type de placement	Obligation remboursée au nominal (prix d'émission) à l'échéance et servant un revenu trimestriel connu et garanti dès la souscription (0,875 % pour un taux annuel de 3,50 %). Durée de 5 ans.
Eligible	CTO (hors abonnement)
Clientèle cible	Personnes physiques : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion Privée, Banque Privée Personnes morales : Professionnels, Entreprises / ESI / institutionnels, Sociétés/holdings patrimoniales
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) Eligible aux non-résidents français. Commercialisation hors US persons
Indicateur de Risque	2 / 7
Parcours client	L'offre sera commercialisée via les parcours de conseil en investissement LEA, O2S ainsi que ceux destinés aux personnes morales. Il ne fera cependant pas partie des PTF modèles
Objectif d'investissement	Pour les particuliers : percevoir des revenus complémentaires Pour les personnes morales : gérer ma trésorerie affectée à un projet (moyen terme), placer mes réserves stables (long terme)
Durée du projet	5 ans
Profil risque accepté par le client	R1
Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	En cas de rachat avant l'échéance, des frais de courtage s'appliquent. La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité.
Commissions de distribution	Les distributeurs percevront de l'Emetteur une commission forfaitaire de placement de 12 000 € par distributeur.
Complétude et conformité DRC	Obligatoire

La CEGEE s'est positionnée sur un contingent de 11 800 845 M€ réparti comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent d'Emprunt BPCE
AUBE - HAUTE MARNE	1 200 000
MARNE - ARDENNES	1 800 000
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	2 500 000
MOSELLE	2 000 000
VOSGES	450 845
BAS RHIN	3 000 000
HAUT RHIN	850 000
TOTAL CEGEE	11 800 845

1. CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT BPCE

D'une **maturité de 5 ans**, l'Emprunt BPCE s'adresse à des **clients particuliers de moins de 80 ans** recherchant :

- ➔ Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une **protection de capital de 100 % à l'échéance du 28/10/2027**,
- ➔ Le versement d'un intérêt trimestriel à un taux annuel de 3,50 % bruts,

Cet emprunt **s'adresse uniquement aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à l'échéance**.

Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

Cet emprunt BPCE peut être proposé aux particuliers, à la clientèle Grand Public et Premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 5 ans.

Code ISIN	FR001400COI9
Emetteur	BPCE
Devise	Euro (€)
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	1 € (Pas de frais lié à la souscription de l'emprunt)
Prix d'achat	1 € pendant toute la période de commercialisation
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Droits de garde et frais de rachat en cours de vie de l'Emprunt	Se référer à la brochure tarifaire de l'année d'exercice
Eligibilité	➔ CTO : Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. ➔ Non éligible au PEA, ni à l'assurance vie
Durée d'investissement conseillé	5 ans
Date de règlement / livraison	28 octobre 2022
Date d'échéance	28 octobre 2027
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant.
Cas de revente avant l'échéance	Elle fait perdre au client le bénéfice de la garantie en capital à l'échéance, les obligations seront revendues aux conditions du marché.
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO

2. Retrouvez le kit de présentation en [cliquant ici](#).

En voici le sommaire :



- 01 Pourquoi un emprunt BPCE ?
- 02 Caractéristiques, risques et cible de clientèle
- 03 Parcours conseil
- 04 Parcours de souscription
- 05 Argumentaires pour les conseillers de « particuliers »
- 06 Communications clients
- 07 Compte titres ordinaire et fiscalité
- 08 Pour en savoir +

3. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL – SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur. Les distributeurs sont soit des actionnaires de l'Émetteur (les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires) soit d'autres établissements de crédit du Groupe BPCE, affiliés à l'Émetteur ou aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires. Les distributeurs percevront de l'Émetteur une commission forfaitaire de placement de 12 000 € par distributeur.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.

4. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Voici les risques principaux :

- Risque de marché des Obligations, et risque lié au taux d'intérêt des Obligations en cas de vente avant l'échéance
- Risque de liquidité sur le marché secondaire des Obligations en cas de vente avant l'échéance
- Risque de non remboursement du capital investi, et/ou de non-paiement des intérêts en cas de défaut de l'Émetteur BPCE
- Dans certains cas limités et définis dans le Prospectus, il existe un risque que les obligations soient remboursées par anticipation (capital et intérêts courus jusqu'à la date de remboursement) à un montant qui pourrait être inférieur à leur valeur de marché avec des difficultés potentielles pour réinvestir sur des titres ayant un rendement comparable.
- Fiscalité : les acquéreurs et les vendeurs potentiels des Obligations doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Obligations seront conservées ou dans d'autres juridictions

Principaux risques	Risque lié à la valeur de marché des Obligations
	Risque lié au taux d'intérêt des Obligations
	La baisse de notation de l'Émetteur peut également affecter la valeur de marché des

	Obligations Risque de liquidité sur le marché secondaire des Obligations Remboursement du capital investi, paiement des intérêts et risque de remboursement anticipé Risques légaux et réglementaires Fiscalité
--	--

5. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée, Banque Privée

Age maximum recommandé : 80 ans

Canal de distribution : face à face

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
- La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).
Sélectionner dans l'outil :
 - Projets :**
 - ➔ Percevoir des revenus complémentaires
 - Durée :** Moyen terme (5 ans)
 - Rendement/Risque :** R1
- Pour les Personnes Morales, il est impératif d'avoir le QCF de la PM et le QCF/QR du signataire à jour tous les deux, de passer par le parcours MYSYS spécifique aux Personnes Morales et de retenir les projets « Placer mes réserves stables (long terme) » ou « gérer ma trésorerie affectée à un projet (moyen terme) ».
- Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- *La durée de placement de ce type de produit étant de 5 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription : moins de 80 ans, pour un âge maximum inférieur à 85 ans en cas de sortie à l'échéance de l'Emprunt).*
Pour les éventuels clients de 80 ans et plus qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de 80 ans et plus), le document de mise en garde « DECLARATION LIEE A LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE BPCE par un souscripteur âgé de 80 ans et plus » est à renseigner obligatoirement (doc TIT024 disponible sous AGIL).
Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de 80 ans et plus, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.

Pour les personnes de 80 ans et plus, la validation préalable à toute souscription du Promoteur Risque Conformité n'est plus exigée.
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- L'Emprunt BPCE ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis

Les informations essentielles à délivrer au client : les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
Pour les PM, celui de la PM et celui du signataire
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription papier signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

➡ Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription signé
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de 80 ans et plus (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de 80 ans et plus). TIT024

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

6. ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions sur CTO

6.2 En EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription Emprunt BPCE dans un CTO	Bulletin de souscription	PAPIER et PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de 80 ans et plus »	A'GIL TIT024	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence

9.2 En EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription Emprunt BPCE dans un CTO	Bulletin de souscription	PAPIER et PLATINE	Non	OUI - sacoche courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	OUI - Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de 80 ans et plus »	A'GIL TIT024	Oui	OUI - à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	OUI - Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

Les documents à numériser doivent être numérisés dans la rubrique Connaissance client, Conseil epargne conseil banque
L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).

Cordialement,
Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER
Direction Marketing et Data Performance